

Note à l'attention des candidats au concours PLPA STAE Interne et Externe . Option : Aménagement forestier .

Le candidat fournit au jury un dossier en relation avec son expérience d'enseignement, comportant deux thèmes : un au niveau V et l'autre au niveau IV. Ces thèmes seront développés à partir d'une situation exploitable dans l'enseignement des sciences et techniques de l'aménagement forestier. Cette situation doit pouvoir être mise en relation avec les référentiels d'enseignement de l'option Aménagements Forestiers.

Pour chacun des thèmes, le dossier permettra :

- de préciser le contexte et les objectifs de la mise en situation professionnelle.
- de mobiliser des références scientifiques et techniques pour porter un diagnostic,
- de formuler un plan d'action et des indicateurs d'évaluation.

Il est demandé au candidat d'exposer la démarche pédagogique développée sur la situation exposée.

La situation choisie peut être pratique ou théorique, il est préférable qu'au moins une des deux situations soit pratiques (il peut s'agir d'une situation de chantier par exemple, autour de laquelle diverses modalités d'enseignements seront développées). Il ne faut pas raisonner sur une seule séance de cours mais sur une séquence plus large pouvant mêler cours et pratiques.

Elaboration du dossier :

Le dossier doit **ne doit pas excéder** 12 pages format A4 dactylographiées (2000 caractères par page). Il peut comprendre des annexes d'illustration, en nombre limité à 6.

Chacun des deux thèmes traités dans le dossier comporte:

- une demi à une page de présentation synthétique
- 5 pages au maximum de développement
- 3 pages d'annexes au maximum : support de cours, grille d'évaluation... Ces annexes pourront être imprimées sur papier transparent ,en vue de la soutenance orale.

En cas de non-conformité aux prescriptions relatives à la forme , le candidat s'expose à une pénalisation.

Le candidat transmettra deux exemplaires du dossier à l'attention de Madame Suzanne Bacou au **BERFI Castanet Tolosan Toulouse pour 13 Avril 2009**. Ces dossiers seront ensuite remis au jury.

Déroulement de l'oral

Le jury choisit l'un des thèmes .

Le candidat présente un exposé de 20 minutes maximum sur ce dossier. L'entretien est de 25 minutes maximum. **Les questions porteront sur le dossier et les savoirs faire professionnels techniques et pédagogiques.**

Le candidat dispose d'une heure de préparation. En dehors des documents inclus dans le dossier, seuls les documents élaborés par le candidat au cours de la préparation peuvent être utilisés lors de cette épreuve.

Le candidat peut extraire de son dossier les documents portés en annexe afin de servir éventuellement de supports à son exposé. Pour celui-ci, le candidat dispose uniquement d'un tableau et d'un rétroprojecteur

Programmes de référence des concours externe et internes :
--

Pour l'épreuve orale, les programmes sont ceux correspondant aux niveaux IV et V d'enseignement, soit principalement les référentiels suivants :

Capa travaux sylvicoles et exploitation forestière

BEPA Travaux Forestiers

Bac Pro Conduite et Gestion de Chantiers Forestiers

BPA et BP correspondants (trois options)

Ces référentiels peuvent être :

- consultés sur le site ChloroFil.fr (<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/referentiels-fiches-nrcp-et-grilles-horaires>) ou dans les établissements assurant les formations des niveaux concernés (liste des établissements consultables sur PortEA.fr : <http://www.portea.fr/etablissements>),
- commandés auprès du CNPR (<http://www.cnpr.educagri.fr/partenaires/boncomnd.htm>).